



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2022

Présents : Mmes Allezard, Buffay, Jourdan, Momplot, Pinot, MM Bafoil, Brun, Falcimagne, Finaud, Michalon, Therme.

Absents excusés : Mme Anglaret, MM Barthomeuf et Vaurs.

Pouvoirs : M. Dupin à J. Therme

Secrétaire de séance : M Robert Falcimagne

Ordre du jour :

- Travaux : Place du Marché aux Veaux et Place de la Brèche
- Bâtiments :
 - Les Haras
 - La Poste
 - Ancienne perception
- Proposition Centre France
- Points divers

TRAVAUX

Place du Marché aux Veaux et Place de la Brèche

Il s'agit de la suite du Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) qui a débuté en 2009.

Suite à la rencontre entre Mr le Maire et Mr Delubac, Architecte des Bâtiments de France (ABF), il en ressort que la démolition pure et simple du bâtiment n'est pas envisageable.

Il faut donc partir sur un projet de réhabilitation qui devra intégrer également le monument aux morts de la guerre de 1870. La zone impactée par ce projet intégrant une route départementale, contact sera pris avec le service compétent du Conseil Départemental afin de trouver ensemble une solution qui permettra de limiter la vitesse des véhicules dans ce secteur.

Le financement des études pourra être aidé par la structure Petites Villes de Demain dont notre commune fait partie.

Dans la mesure du possible, l'aménagement de la Place de la Brèche fera également partie de ces travaux. Quoi qu'il en soit, une fois ces projets plus avancés, une (des) réunion(s) sera(seront) organisée(s) avec les riverains.

Le Maire rappelle au membres du conseil qu'il faut mobiliser un maximum d'aide financière pour ce projet il propose de solliciter les services de l'État au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour une aide financière de 30 % du montant hors taxe des travaux (tout les travaux ne sont pas subventionnables). Une aide au titre du FIC 2022 sera aussi demandée, la commune est éligible au taux de 30 % sur un montant de 130 000 ,00 € HT. Il rappelle que la commune a déjà obtenu 90 000,00 € de DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux).

BATIMENTS

Les Haras (route d'Apchat)

La Mairie a été contactée par un couple en recherche dans notre secteur d'un bâtiment avec terrain attenant d'environ deux hectares avec soit possibilité de location, soit de vente.

Après avoir pris connaissance de l'estimation fournie par l'Office Notarial, le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer ce bâtiment et le terrain attenant d'une contenance de 2ha 97ca à la vente.

Appartements à l'étage de la Poste

Studio : Les travaux de remise en état sont terminés. Il reste à monter les meubles et à faire le ménage avant la mise en location. Un candidat s'est déjà présenté pour un location d'une durée d'un an. Le loyer demandé a été évalué à partir de l'amortissement sur cinq ans du montant des travaux soit 280 €/mois. Accord du Conseil.

Grand appartement : Suite à la mise en concurrence de plusieurs entreprises de plomberie et de peinture des devis ont été réalisés.

Pour le lot plomberie :	- SARL du SARRAN :	3 229,90 € HT
	- CHASTANG :	2 931,00 € HT
Pour le lot Peinture :	- BOUSSUGE Warren :	12 712,35 € HT
	- BALZARINI Alex :	13 285,50 € HT

le choix s'est porté sur la SARL du Sarran et pour la peinture sur l'entreprise Boussuge Warren.

Avant de lancer ces travaux, une demande de subvention va être effectuée auprès de l'API sur le montant des crédits affecté aux communes de l'agglomération. D'autres demandes de subvention DETR et FIC seront également faites. Accord du Conseil à l'unanimité.

Jean-Luc Brun fait remarquer qu'il serait judicieux de demander un complément de travaux afin d'améliorer l'isolation phonique entre ces deux logements ce qui ne devrait pas être très coûteux et, surtout, éviter de futurs problèmes de voisinage.

Ancienne perception

Actuellement le rez de chaussée est loué au Parc Animalier (Passerelle Conservation). Pascal Damois, son directeur, soit louer également le premier étage, soit acheter l'ensemble de ce bâtiment.

Un débat s'instaure sur l'opportunité de la vente (ou pas) à la suite duquel le Conseil se prononce pour la vente avec 11 voix pour et une abstention (F. Buffay). Le montant demandé sera basé sur l'estimation effectuée par l'Office Notarial.

PROPOSITIONS CENTRE FRANCE

Le groupe Centre France nous propose la mise en place d'un fil d'information, informations courtes à durée de vie limitée, accessible via une application sur smartphone "Panneau Pocket" et pour lesquelles les utilisateurs le souhaitant peuvent recevoir des notifications sur l'actualité de la commune (ou de toute autre structure) qui les intéresse.

Un abonnement annuel de 130€ pour la commune doit être souscrit pour adhérer, l'utilisation étant, elle, gratuite. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour une durée d'un an. Une évaluation du fonctionnement et des retombées sera effectuée avant renouvellement éventuel de cet abonnement. F. Buffay va se charger d'alimenter en informations cette nouvelle application qui est un complément utile au site internet de la commune.

Une seconde proposition a été reçue pour la réalisation d'une vidéo à l'aide d'un drone afin de mettre en valeur les atouts de la commune sur différents supports (site internet, réseaux sociaux, etc...). Cette vidéo serait accompagnée de 50 photos numériques qui pourraient être diffusées de la même manière. Le montant de cette prestation est de 1152 € TTC. Accord du Conseil à l'unanimité.

POINTS DIVERS

Demande de subvention exceptionnelle

Une nouvelle association, Anim'Ardes, vient d'être créée pour regrouper les associations impliquées dans l'organisation du concours bovin de la race Salers d'août 2022. Pour le démarrage de son activité, cette association a fait une demande de subvention exceptionnelle de 500€.

MM Bafoil, Brun et Michalon, étant membres de cette association, ne prennent pas part au vote. Pour la même raison, le pouvoir de M. Dupin n'est pas comptabilisé. 8 voix pour.

Contrat ATSEM

Le contrat de Mme Beauvert a été prolongé pour un an à compter du 1^{er} mars.

Personnel

- Un contrat CDD sera fait pour recruter Mr Fabien Pegon à partir du 1^{er} mars et pour une durée de 6 mois afin de renforcer l'équipe technique.

- M MORIOL Thierry (adjoint technique principal de 2eme classe) remplit les conditions requises pour avancer par voie d'ancienneté, pour permettre son avancement de grade, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe. Accord du conseil pour la création du poste à compter du 1^{er} mars 2022.

Abribus

Les abribus destinés aux transports scolaires et financés par la Région ont été installés. Leur mise en service opérationnelle sera effective à compter du mercredi 2 mars.

Toilettes publiques

Le chantier des toilettes publiques place de la Fontaine a (enfin) été réceptionné. Il reste à poser les distributeurs de savon et de papier ainsi qu'un sèche mains électrique avant leur mise en service.

Eglise

Suite à la défection de l'entreprise retenue l'année dernière pour réaliser des travaux sur la toiture, une nouvelle entreprise a été contactée. Il s'agit de l'entreprise Maurice Nailler, qualifiée pour travailler sur les monuments historiques, qui va intervenir sur la toiture de l'église et du clocher ainsi que le nettoyage des chéneaux. Ces travaux, d'un montant de 20 290,00€ TTC, seront inscrits au prochain budget pour faire face à l'urgence de la situation.

Une demande de subvention sera envoyée à la DRAC.

Pour des travaux de plus grande envergure sur l'ensemble de l'édifice, il est nécessaire de réaliser une étude approfondie. Une mise en concurrence va être lancée pour la réalisation de cette étude qui pourrait bénéficier jusqu'à 80% de subventions.

Marché d'été

L'association des commerçants, nouvellement relancée, se propose de prendre en main l'organisation des marchés d'été du vendredi soir. La municipalité sera bien évidemment présente à ses côtés pour l'accompagner, si besoin, dans cette organisation.

La séance est levée à 21 h 40.